



« PAYS ECOGETIQUES »

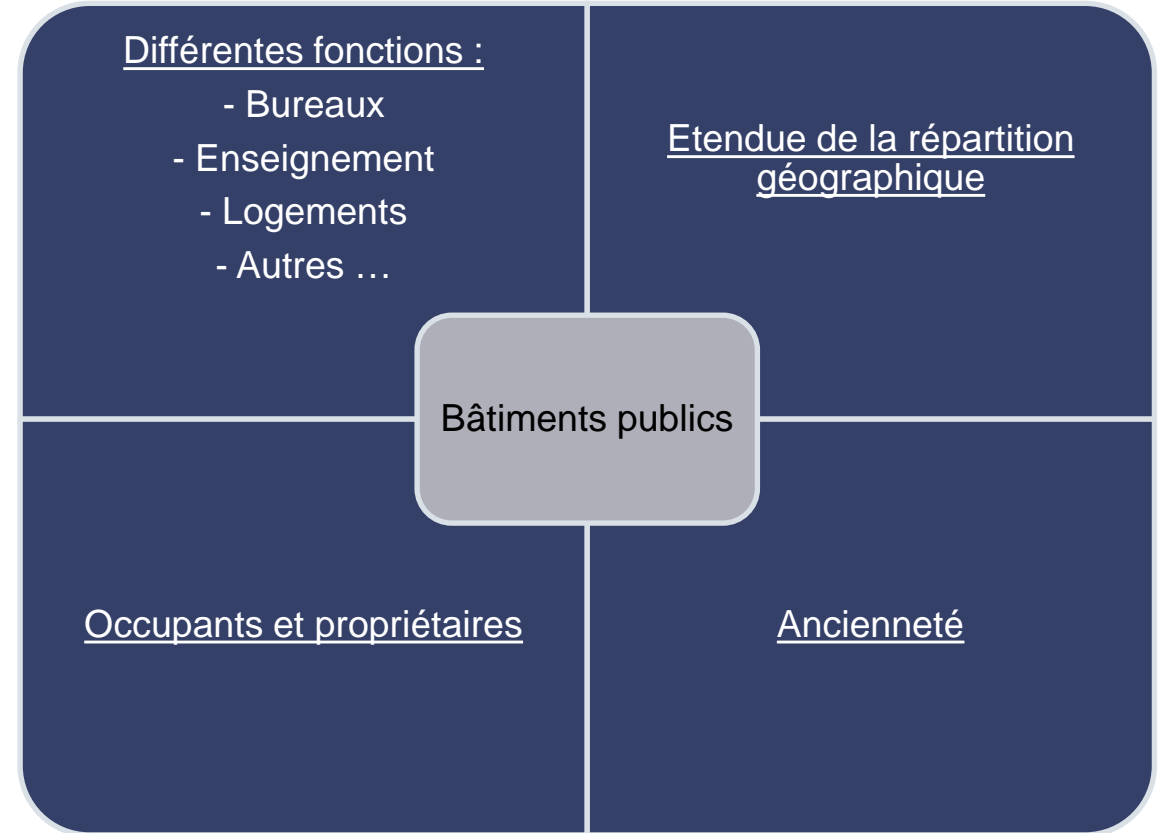
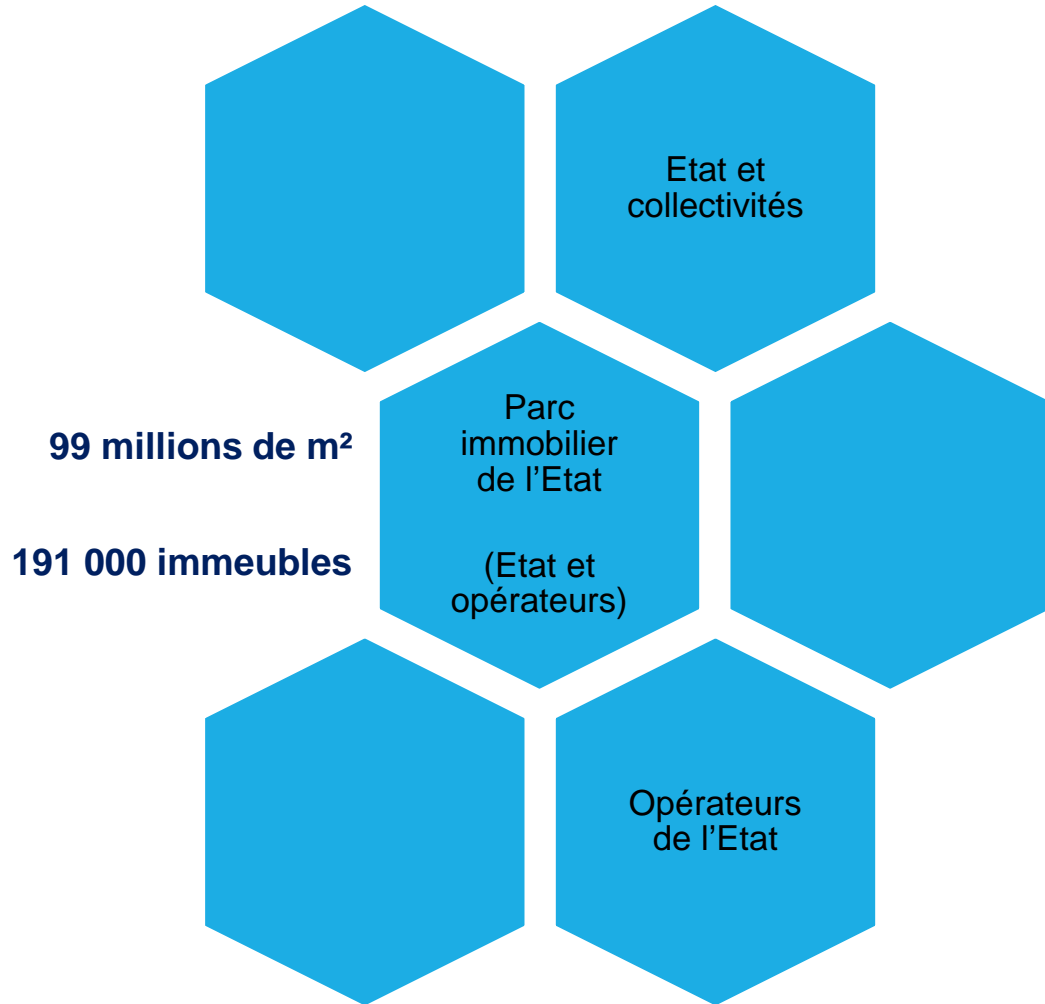
Penser l'éco-énergie dans les bâtiments publics



Sommaire

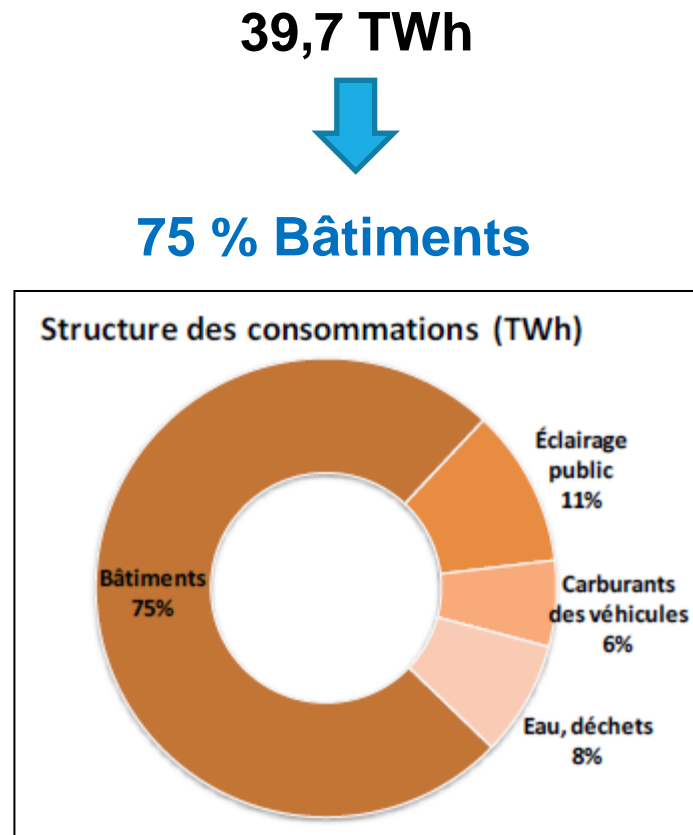
1. Présentation du parc immobilier public
2. Cadre réglementaire
3. Aides disponibles
4. Exemplarité et matériaux biosourcés
5. Constats

1. Présentation du parc immobilier public

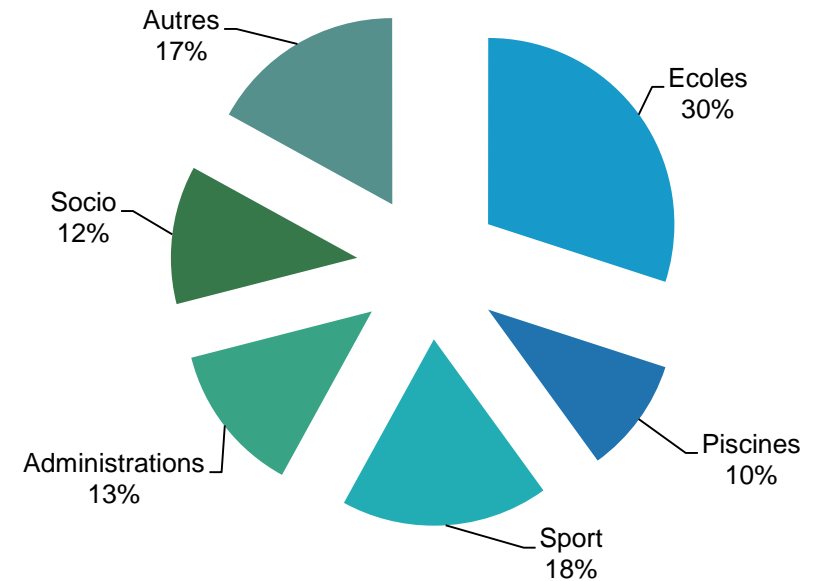


1. Présentation du parc immobilier public

- Consommations énergétiques des collectivités locales :

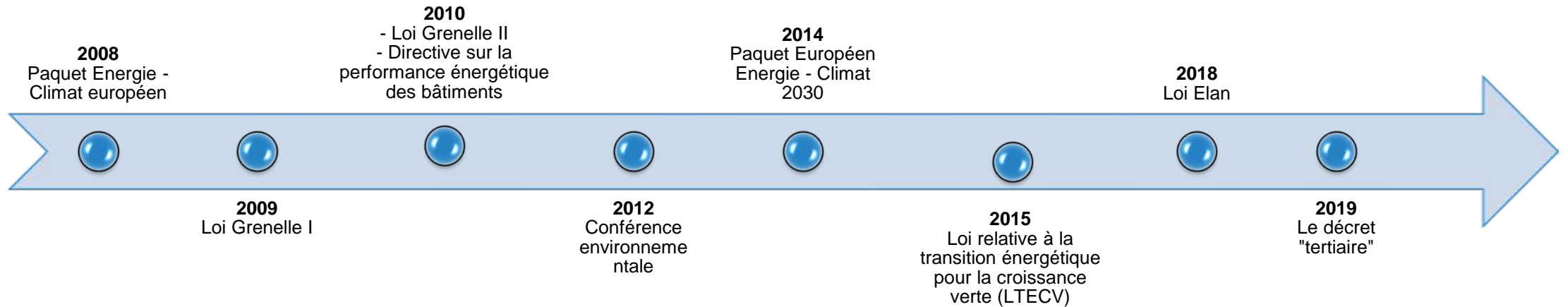


Consommations des bâtiments publics par type



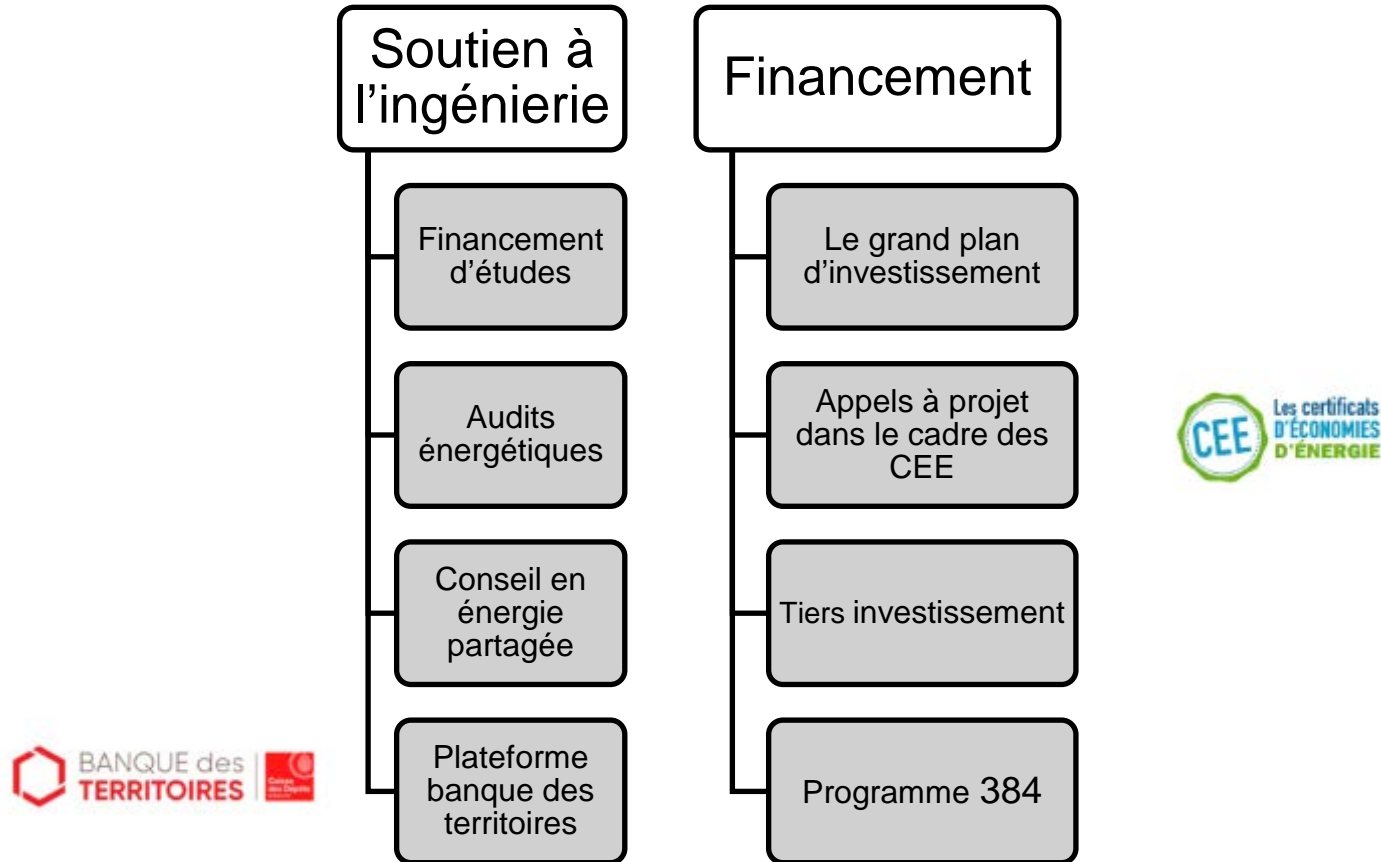
Source : ADEME - Dépenses énergétiques des collectivités locales, Etat des lieux en 2017, ADEME 2019

2. Cadre réglementaire



Lois Grenelle	LTECV	Décret tertiaire
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de « travaux d'amélioration de la performance énergétique » dans « les bâtiments existants à usage tertiaire ou dans lesquels s'exercent une activité de service public » 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des émissions de gaz à effet de serre - Maîtrise d'ouvrage publique exemplaire - Travaux embarqués 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments - Réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010

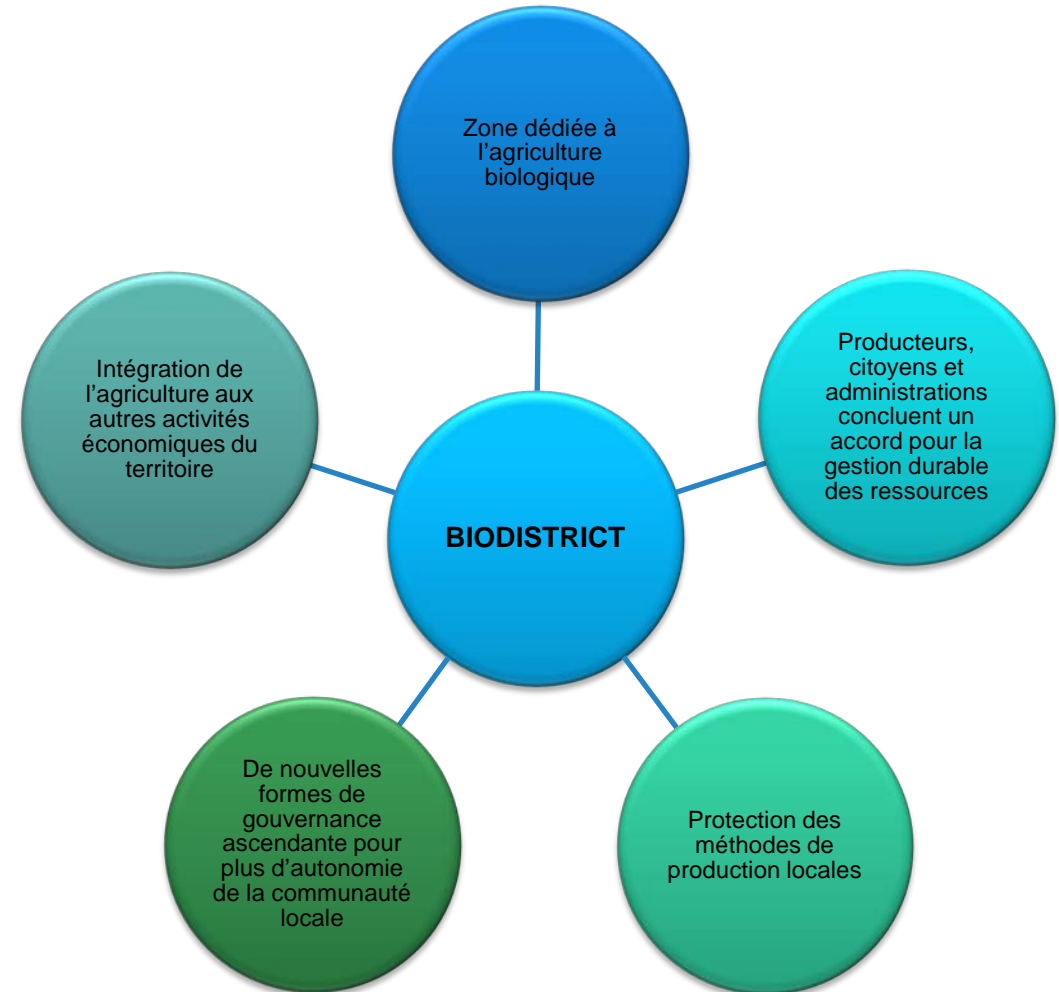
3. Panorama des aides disponibles



4. Exemplarité et matériaux biosourcés

Dans le cadre de l'arrêté du 10 Avril 2017 relatif à l'exemplarité des bâtiments publics, les constructions neuves sous maîtrise d'ouvrage de l'État, de ses établissements publics et des collectivités territoriales doivent faire preuve d'exemplarité respecter les trois exigences suivantes :

1. **Être à énergie positive**, c'est-à-dire au moins conformes au niveau de performance « énergie 3 » défini dans le référentiel E+C- (énergie positive et réduction carbone).
2. **Être à haute performance environnementale**, c'est-à-dire au niveau « carbone 1 » ou « carbone 2 » de ce même label.
3. **Remplir au moins deux conditions** parmi les trois suivantes :
 - valorisation de plus de la moitié des déchets de chantier
 - diagnostic technique des installations de ventilation et étiquetage A+ des produits et matériaux de construction, revêtements de mur ou de sol, peintures et vernis
 - utilisation de matériaux biosourcés correspondant au premier niveau du label « bâtiment biosourcé ».



4. Constats

Freins techniques

- Manque de connaissances et compétences au niveau technique sur les bonnes pratiques
- Manque de connaissance du parc immobilier et ses besoins
- Manque de moyens humains par rapport aux ambitions des élus sur les problématiques énergétiques
- Perte d'informations sur les projets déjà étudiés lorsqu'il y a un renouvellement des mandats des élus et techniciens

Freins économiques

- Difficulté de percevoir les gains à réaliser suite aux investissements en EE
- Manque de moyens financiers

Freins liés à la gestion

- Problème de structuration et d'attribution de responsabilités
- Éclatement des informations sur l'énergie dans les différents services
- Longueur et complexité des temps d'instruction auprès des organismes publics
- Séparation des budgets investissement et fonctionnement dans les collectivités
- Manque de temps des élus



Merci pour votre attention !

